



POLITIQUE SUR LES NORMES D'ACCESSIBILITÉ INTÉGRÉES DE LA LAPHO

POLITIQUE SUR LES NORMES D'EMPLOI

La présente politique vise à répondre aux exigences des *Normes d'accessibilité intégrées, Règlement de l'Ontario* (NAI) relativement aux Normes pour l'emploi définies par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Cette politique concerne la prestation de services d'emploi accessibles pour les personnes handicapées.

Tous les services d'emploi offerts par Ostéoporose Canada doivent respecter les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances. La présente politique s'applique à toute personne interagissant avec le public au nom d'Ostéoporose Canada.

Notre engagement : Ostéoporose Canada s'engage à aider tous ses employés de manière à respecter la dignité et l'indépendance des personnes handicapées, notamment en offrant un soutien accessible et équitable à tous les employés, y compris ceux ayant un handicap. Ostéoporose Canada s'engage à définir, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité pouvant freiner la pleine participation des personnes handicapées dans le milieu de travail. Ces obstacles peuvent être :

Physiques

Environnementaux

Liés à la communication et aux technologies

Plan d'accessibilité pluriannuel : Ostéoporose Canada a préparé et suivra un Plan d'accessibilité pluriannuel définissant sa stratégie de prévention et d'élimination des obstacles du milieu de travail, conformément aux NAI. Le Plan sera réexaminé et mis à jour tous les cinq ans.

Formations : Ostéoporose Canada veillera à ce que tous ses employés suivent une formation, comme prescrit par les NAI. Le personnel recevra une formation sur les politiques, les pratiques et les procédures favorisant la pleine participation des personnes handicapées dans le milieu de travail.

Normes pour l'information et les communications

Ostéoporose Canada continuera de veiller à ce que ses processus de réception et de suivi de la rétroaction soient accessibles aux personnes handicapées en offrant des formats et des aides à la communication accessibles, ou en assurant l'offre de ceux-ci, sur demande.

Sur demande, Ostéoporose Canada offrira des formats et des aides à la communication accessibles aux personnes handicapées, ou assurera l'offre de ceux-ci, tout en tenant compte des besoins en matière d'accessibilité propres à chaque personne en fonction de son handicap. Ostéoporose Canada consultera la personne qui dépose une demande de format ou d'aide à la communication accessible pour déterminer si un format ou une aide à la communication accessible est adéquat.

Ostéoporose Canada assurera que son site Web, y compris son contenu, est conforme au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, sauf lorsqu'il est impossible de répondre à ces exigences.

NORME SUR L'EMPLOI

Ostéoporose Canada est fière de disposer d'une main-d'œuvre diversifiée, dans un environnement de travail sûr, inclusif et accessible. Les politiques et les pratiques de l'organisation visent à favoriser la diversité, l'inclusivité et l'accessibilité, tout en assurant que le milieu de travail est exempt de discrimination et de harcèlement.

Recrutement, évaluation et sélection : Ostéoporose Canada fera tous les efforts raisonnables pour répondre aux besoins des candidats handicapés retenus pour une entrevue. Ces candidats seront informés que des mesures d'adaptation peuvent être prises, sur demande, pour l'entretien d'embauche. Si un candidat a besoin d'une mesure d'adaptation pour sa participation au processus d'embauche, Ostéoporose Canada consultera ce dernier et lui offrira une mesure d'adaptation appropriée tenant compte des besoins individuels liés à son handicap, ou assurera l'offre d'une telle mesure.

Toutes les offres d'emploi doivent comporter la mention suivante au bas du texte :

Ostéoporose Canada accueille et encourage les candidatures provenant de personnes handicapées. Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande aux candidats qui participent au processus de sélection.

Avis aux candidats retenus : Au moment d'annoncer l'embauche des candidats sélectionnés, Ostéoporose Canada informera ceux-ci de ses politiques d'adaptation à l'intention des personnes handicapées.

Informar les employés des mesures de soutien disponibles : Ostéoporose Canada informera son personnel au sujet de ses politiques (et de toutes les mises à jour de

celles-ci) relatives au soutien des personnes handicapées, y compris ses politiques sur l'offre de mesures d'adaptation au travail tenant compte des besoins en matière d'accessibilité des employés liés à leur handicap. Cette information sera transmise aux personnes nouvellement embauchées le plus tôt possible après leur entrée en poste.

Formats et aides à la communication accessibles pour les employés : Si un employé handicapé soumet une telle demande, Ostéoporose Canada fera tous les efforts raisonnables pour offrir des formats et des aides à la communication accessibles relativement à :

l'information requise pour s'acquitter des tâches liées au poste; et
l'information qui est accessible à tous les employés dans le milieu de travail.

Information sur les interventions d'urgence en milieu de travail : Ostéoporose Canada transmettra des renseignements adaptés sur les interventions d'urgence en milieu de travail aux employés handicapés dans les cas où le handicap commande de l'information personnalisée et où Ostéoporose Canada est au courant du besoin de mesures d'adaptation. Ostéoporose Canada fournira l'information sur les interventions d'urgence en milieu de travail le plus tôt possible après avoir été mise au courant du besoin de mesures d'adaptation liées au handicap d'un employé. Lorsqu'un employé recevant des renseignements personnalisés sur les interventions d'urgence en milieu de travail a besoin d'aide et avec le consentement de celui-ci, Ostéoporose Canada désignera une personne responsable de fournir de l'assistance à l'employé. Ostéoporose Canada révisera l'information sur les interventions d'urgence en milieu de travail au minimum dans les cas suivants :

- Au moment où les plans ou les besoins généraux en matière de mesures d'adaptation de l'employé sont révisés
- Au moment où les politiques générales sur les interventions d'urgence d'Ostéoporose Canada sont révisées

Documentation des plans d'adaptation individuels : Ostéoporose Canada mettra au point et adoptera des processus écrits pour la documentation des plans d'adaptation individuels accordés aux employés handicapés. Le processus d'élaboration de ces plans d'adaptation doit tenir compte des éléments suivants :

- Les façons de faire participer l'employé à l'élaboration du plan;
- Les moyens d'effectuer une évaluation individuelle de l'employé;

- Les façons dont l'employé peut demander une évaluation par un expert médical extérieur ou par d'autres experts afin de déterminer si une mesure d'adaptation peut être adoptée ou de quelle manière elle peut l'être;
- Les mesures prises pour préserver la confidentialité des renseignements personnels de l'employé;
- La fréquence à laquelle il a été déterminé que le plan d'adaptation individuel devait être révisé, et la manière d'effectuer cette mise à jour;
- Les moyens d'offrir le plan d'adaptation dans un format accessible tenant compte des besoins en matière d'accessibilité de l'employé.

Processus de retour au travail : Ostéoporose Canada élaborera et mettra en œuvre un processus documenté de retour au travail à l'intention des employés qui se sont absentés du travail en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur handicap pour reprendre le travail.

Le processus de retour au travail décrira les mesures qu'Ostéoporose Canada prendra pour faciliter la reprise des fonctions et prévoira des plans d'adaptation individuels documentés.

Gestion du rendement, développement de carrière et promotions : Ostéoporose Canada tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés ainsi que des plans d'adaptation individuels dans sa gestion du rendement des employés ainsi que dans le développement des carrières et des promotions accordées aux employés.

Ostéoporose Canada est déterminée à adopter des politiques favorisant le respect, la dignité et l'indépendance des personnes handicapées. Toutes les politiques et procédures d'Ostéoporose Canada seront élaborées et mises à jour avec l'objectif de respecter et de promouvoir le plein accès à ses services.

Novembre 2017